

Je pense, par exemple, au danger que peut entraîner l'établissement de formules d'entraînement concentré seulement sur la formation d'hommes de métiers et de techniques nouvelles, parce que si l'on ne s'assure pas d'avance—et ces choses-là arrivent—qu'il y aura un marché pour ces métiers-là, on se trouvera dans une situation où, au lieu d'avoir un ferblantier en chômage dans une telle région, on aura, s'il y a huit candidats, neuf ferblantiers en chômage. Il y aura toujours un lien très étroit à établir entre les métiers que l'on veut développer et le marché qui s'ouvre à ceux qui vont pratiquer ces métiers, tenant surtout compte du fait qu'il s'agit de déterminer non seulement les métiers et les occupations dont nous avons besoin, mais jusqu'à quel point les gens qui vont accepter l'entraînement seront prêts à se rendre là où les débouchés se présentent, une fois qu'ils auront reçu cet entraînement-là.

On a parlé, par exemple, dernièrement, des mines dans les régions un peu éloignées du centre, où l'on aurait un besoin urgent d'hommes de métier. Supposons que nous formions, dans un endroit central, des gens pour répondre à cette demande-là. Si ces mêmes gens ne consentent pas à se rendre aux endroits où existent les fonctions, où existent les ouvertures, ce sera peine perdue, et l'on sera obligé de recommencer à nouveau à leur offrir une formation dans un autre métier. Alors, les prévisions que le bill éventuel nous offrira seront extrêmement intéressantes à étudier.

Il y a, j'en suis sûr, un certain élément de contradiction entre le fait qu'on mette sur pied l'occasion d'acquérir une formation professionnelle et que, en même temps, on prévoie la diminution des endroits qui ont déjà été désignés et où cette formation-là serait dispensée. Je parle tout particulièrement du décroissement progressif, de la décroissance progressive des écoles de formation professionnelle, alors qu'il serait peut-être plus pratique de s'assurer que ces locaux-là seront pleinement utilisés.

On a parlé, à quelques occasions, cet après-midi, au cours de la discussion sur la résolution précédente, d'éducation et de droits provinciaux. Je crois qu'on doit se mettre profondément dans la tête que n'importe quelle province qui exige son autorité provinciale ne recherche pas l'autonomie comme une fin en elle-même, mais bien comme un moyen de s'assurer du développement de son patrimoine et de l'épanouissement de ses citoyens.

Alors, toute situation nouvelle pouvant affecter le bien-être et le développement normal des citoyens devra toujours avoir une certaine primauté. C'est ce qui justifie, par exemple, l'orientation et les initiatives que le gouvernement fédéral veut présenter aux

provinces, quitte à ce qu'elles les acceptent ou les rejettent. Le fait que les provinces soient sensibles à certains domaines qu'on a jugés jusqu'à maintenant, pour des raisons bien spécifiques, des domaines intouchables, ne doit pas restreindre les initiatives que le gouvernement fédéral a la responsabilité de présenter, quant au développement complet de l'économie nationale. Les provinces, j'en suis sûr, n'ont pas besoin de porte-parole particulier, que ce soit dans un coin de la Chambre ou dans l'autre, pour faire valoir leurs droits. Les provinces ont tous les moyens nécessaires pour crier holà! si elles jugent, à un moment ou à l'autre, qu'on est en train d'empiéter de façon négative sur leurs droits.

Il y a peut-être quelque chose de particulier qui va ressortir de cette initiative, dans ce domaine de la formation. C'est que nous parlons de plus en plus, par exemple, de formation par cours télévisés.

● (4.40 p.m.)

Je crois que ce domaine, dont on parle aujourd'hui, est propice à l'enseignement télévisé. Si, sous prétexte de réclamer des droits sur l'éducation et la formation, une province refusait l'occasion qui est offerte à ses citoyens de participer à des programmes de formation par l'intermédiaire de la télévision, elle aurait beaucoup de difficultés à expliquer les désavantages ou les restrictions qu'elle impose au sujet des avantages que peuvent avoir ses citoyens.

On parle d'entraînement. Or, je suis sûr que, sur le même ton, d'ici très très peu, on parlera en terme de cours télévisés dans les écoles, là où les provinces s'entendent sur une programmation et seront assurées que les droits fondamentaux qui la concernent ne seront pas touchés. Alors, dans ce sens, je crois que nous touchons aujourd'hui à une mesure positive et que nous faisons un pas de l'avant.

Je crois que l'honorable ministre et son gouvernement méritent toutes nos félicitations à ce sujet. Par ailleurs, nous allons attendre le bill pour connaître le mécanisme, les moyens qui seront adoptés pour le développement et l'application de ce principe au sein des usines et des écoles pour commenter de façon peut-être plus intelligente et sûrement plus complète.

[Traduction]

M. Orlikow: Je suis sûr que les principes généraux énoncés par le ministre seront bien accueillis par tous les députés et par tous ceux qui ont réfléchi au plein emploi, à la formation et au recyclage de la main-d'œuvre dans notre société complexe. Cependant, si l'on compare ce que le ministre a dit aujourd'hui avec le résultat de programmes anté-